

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 17 - 19 mai 2000**



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/2000/12**  
26 octobre 2000  
ORIGINAL: ANGLAIS

## RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2000 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en oeuvre des décisions et recommandations figurant dans le document WFP/EB.2/2000/11.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM ([http://www.wfp.org/eb\\_public/EB\\_Home.html](http://www.wfp.org/eb_public/EB_Home.html)).



## TABLE DES MATIERES

	Page
<b>RAPPORTS D'ÉVALUATION</b>	
Rapports d'évaluation (2000/EB.2/1)	1
<b>QUESTIONS OPÉRATIONNELLES</b>	4
Schéma de stratégie de pays—Guatemala (2000/EB.2/2)	4
Schéma de stratégie de pays—Bangladesh (2000/EB.2/3)	5
Schéma de stratégie de pays—Cameroun (2000/EB.2/4)	6
Programme de pays—Tchad (2001-2005) (2000/EB.2/5)	6
Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 5572.01 (2000/EB.2/6)	6
Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration —Pérou 6240.00 (2000/EB.2/7)	7
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Algérie 6234.00 (2000/EB.2/8)	7
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Géorgie 6122.01 (2000/EB.2/9)	8
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Inde 6220.00 (2000/EB.2/10)	9
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Tadjikistan 6087.01 (2000/EB.2/11)	9
Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Kenya 6226.00 (2000/EB.2/12)	9
Augmentation budgétaire pour une intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Angola 6159.00 (2000/EB.2/13)	10
<b>RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION</b>	10
Rapports du Corps commun d'inspection intéressant les activités du PAM et du Conseil d'administration (2000/EB.2/18)	10





## RAPPORTS D'ÉVALUATION

### Rapports d'évaluation (2000/EB.2/1)

#### ***Evaluation conjointe PAM/HCR de l'IPS Kenya 4961.04—Aide alimentaire en faveur des réfugiés somalis et soudanais***

1. Le Conseil a examiné l'évaluation conjointe PAM/HCR de l'IPS Kenya 4961.04 et a accueilli favorablement l'excellente coopération qui règne entre les principaux acteurs (organismes des Nations Unies et autres organisations, donateurs et ONG). Des représentants se sont inquiétés de la sécurité du personnel et des réfugiés dans cette situation complexe dans laquelle aucune solution durable n'est en vue. Tout en louant les efforts accomplis pour mettre en place une procédure d'enregistrement efficace et précise, certains représentants ont noté qu'il s'agissait d'un problème complexe, étant donné les fluctuations de populations dans les camps en raison des entrées et sorties continues et de l'afflux quotidien de réfugiés. Le Conseil a également relevé que l'intégration aux communautés locales, bien que souhaitable, n'était pas souhaitable.
2. Le Conseil s'est également inquiété du fait que 20 pour cent des rations alimentaires du PAM seraient commercialisées par les réfugiés et il a insisté sur l'importance du suivi à cet égard. Le Secrétariat a expliqué qu'il était inacceptable qu'une proportion quelconque des vivres du PAM soit vendue parce qu'ils étaient destinés à la consommation des réfugiés. Toutefois, le HCR ne pouvait pas fournir des produits complémentaires de manière régulière, et les réfugiés ont donc dû échanger certaines de leurs rations alimentaires de base afin d'obtenir d'autres produits essentiels, tels que des aliments frais et du savon. La prolongation de l'aide du PAM à cette opération devant être présentée au Conseil pour approbation au titre d'un autre point du jour, le Secrétariat a indiqué au Conseil qu'il était prêt à examiner les questions opérationnelles futures à ce moment-là.

#### ***Rapport résumé d'évaluation finale de l'opération d'urgence Chine 6045.00—Aide alimentaire d'urgence aux victimes des inondations dans les provinces chinoises d'Anhui, Hubei, Hunan et Jiangxi***

3. Le Conseil s'est félicité des efforts conjoints du PAM et du Gouvernement chinois qui ont assuré la réussite de l'opération. Plusieurs représentants ont signalé qu'il serait utile d'appliquer ailleurs les enseignements retirés de cette évaluation et demandé quels étaient les mécanismes existants à cet effet. Il a été suggéré notamment de faire en sorte que les enseignements concernant la capacité de planification et de gestion pour l'atténuation des catastrophes soient transmis aux autres pays et partagés avec eux.
4. Certains représentants se sont interrogés sur la nécessité de l'aide alimentaire du PAM, étant donné la vaste expérience et la capacité du gouvernement hôte de faire face à des situations d'urgence ce type. Relevé que les allocations logement ne parvenaient pas jusqu'aux populations très pauvres, un représentant a suggéré qu'un taux forfaitaire pourrait être utilisé à l'avenir. Des représentants ont proposé que:
  - des articles non alimentaires soient inclus dans des opérations d'urgence semblables à l'avenir afin d'assurer que le manque d'outils et de semences ne fasse pas obstacle au redressement agricole;



- le PAM tient compte de la Charte humanitaire du projet SPHERE et des Normes minimales applicables aux interventions en cas de catastrophes lors de la conception des opérations d'urgence; et
  - les donateurs veillent à ce que le transport des dons de vivres soit effectué en temps voulu.
5. Le Secrétariat a informé le Conseil du nouveau système d'évaluation des enseignements, qui pourrait être utilisé par le personnel dès septembre 2000. En ce qui concerne le besoin d'aide alimentaire internationale d'urgence pour la Chine, le Secrétariat a souligné que ce pays pouvait en général faire face à ses nombreuses catastrophes naturelles annuelles, mais que l'importance de la situation d'urgence et la nécessité d'aider plus de 230 millions de personnes dépassaient les capacités ordinaires du Gouvernement chinois. Cet avis a été confirmé par le représentant de la Chine.

***Rapport résumé de l'évaluation sur l'opération régionale d'urgence du Kosovo 6040.00—Aide alimentaire en faveur des Kosovars déplacés à l'intérieur des frontières et des réfugiés en République fédérale de Yougoslavie, en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine***

6. Dans sa présentation du rapport, le Secrétariat a insisté sur les mesures prises par la direction du PAM conformément aux principales recommandations figurant dans le rapport et sur les progrès accomplis dans leur application. Plusieurs représentants se sont déclarés satisfaits du rapport. Il a été noté que les résultats de cette évaluation pourraient être utiles également à d'autres organismes des Nations Unies et aux ONG. Les représentants ont en particulier noté et appuyé les recommandations concernant l'amélioration du cadre d'alerte rapide, la préparation et l'intervention; le déploiement du personnel; les stratégies de coordination de l'aide alimentaire; et la coopération entre les diverses organisations concernées par le secours humanitaire.
7. Deux représentants ont émis des réserves sur la recommandation relative au renforcement de la coopération avec les éléments militaires et ont demandé des informations sur le fondement juridique de cette coopération. En réponse à cette demande, le texte de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies a été distribué aux membres (document WFP/EB.2/2000/INF/13). Le Secrétaire a souligné que la question de la collaboration entre le PAM et les éléments militaires devait être examinée lors de la session annuelle au titre du point 4-A (document WFP/EB.A/2000/4-A Questions d'actualité intéressant le PAM).
8. Un représentant a fait observer que le nom des provinces d'un pays devrait toujours être suivi de celui du pays en question. Le Secrétariat a fait savoir que la procédure appliquée au titre serait appliquée au texte du document.
9. Le Secrétariat a répondu aux questions concernant la composition de l'assortiment alimentaire, notant que le Programme se proposait de normaliser les rations de base pour le secours mais que des variations répondant aux différences d'habitudes alimentaires étaient parfaitement acceptables.

***Evaluation à mi-parcours de l'IPSR Cambodge 6038.00—Aide alimentaire pour le redressement et la reconstruction au Cambodge***

10. Des représentants ont relevé qu'à en juger par l'augmentation des taux de malnutrition et d'anémie ainsi que du fait de la complexité et du caractère à long terme du processus de



reprise du pays, les besoins demeuraient considérables au Cambodge. Le Conseil a souligné l'importance des mesures recommandées pour renforcer les méthodes de ciblage de l'IPSR (notamment en ayant davantage recours aux méthodes d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) en vigueur ainsi qu'à l'enquête sur la parité hommes-femmes réalisée en 1999) et le système de suivi et d'évaluation (en particulier grâce à l'utilisation d'indicateurs mesurables de l'impact des activités). Le Conseil s'est félicité de la décision qui avait été prise d'avoir plus largement recours à des entreprises de transport privées pour la livraison de l'aide alimentaire. Quelques représentants ont fait observer que le rythme de réinstallation des populations déplacées dans le pays s'était accéléré et qu'il fallait par conséquent accorder une attention spéciale à cette question. Il a également été souligné qu'il fallait accorder une attention accrue au rôle plus général du PAM au Cambodge et notamment formuler plus clairement une stratégie de sortie.

11. Le Secrétariat a fourni des éclaircissements concernant l'entretien des ouvrages (routes) construits dans le cadre des activités vivres-contre-travail, les rations alimentaires et la coopération avec les autres institutions. Il a été noté que la plupart des recommandations formulées par la mission avaient déjà été appliquées. Par exemple, un séminaire de planification avait été organisé immédiatement après l'évaluation, avec comme moniteurs quelques membres de l'équipe d'évaluation, pour rassembler les bases nécessaires à la préparation de la phase d'expansion de l'IPSR.

***Rapport résumé de l'évaluation du portefeuille de projet du PAM au Pérou***

- ***Pérou 2341—Aide alimentaire aux groupements féminins en vue de la création de micro-entreprises***
  - ***Pérou 4808—Aide alimentaire aux élèves des établissements préscolaires et primaires des zones rurales***
  - ***Pérou 5162—Restauration écologique des petits bassins versants des Andes***
12. Plusieurs représentants ont mis en relief l'importance et l'utilité des enseignements retirés pour les autres projets. Le Conseil a insisté sur le fait qu'il fallait améliorer les systèmes de suivi, utiliser les méthodes d'ACV pour rassembler des informations de référence et prendre les mesures correctives de gestion nécessaires pendant la réalisation des activités. Un représentant a souhaité savoir pourquoi les recommandations formulées dans un rapport d'évaluation de 1994 concernant le projet Pérou 2341 n'avait pas été appliquées et a considéré que le rapport résumé ne contenait pas assez d'informations sur l'impact des activités. Il a été suggéré en outre que le projet Pérou 2341 soit coordonné avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) étant donné que, selon la mission d'évaluation, les perspectives de durabilité étaient médiocres. Un représentant a fait observer qu'il fallait étudier soigneusement la question de la prolongation éventuelle du projet Pérou 2341 et obtenir l'engagement des administrations locales d'assurer la réalisation du projet Pérou 4808. Un représentant s'est dit préoccupé par la persistance d'une incidence élevée d'anémie chez les élèves des écoles bénéficiaires et a été d'avis que le PAM devrait consulter le gouvernement pour remédier au manque d'hygiène dans les écoles, qui limitait l'assimilation des suppléments de fer chez les élèves.
13. Le Secrétariat a remercié le Conseil des observations utiles qu'il avait formulées et en particulier de l'accent qui avait été mis sur la diffusion des enseignements retirés de l'évaluation. En réponse à une question posée au sujet de l'impact des activités, le Secrétariat s'est référé au texte intégral du rapport et a expliqué que s'il n'avait pas été possible, lors de l'évaluation, de rassembler des informations sur l'impact de deux des trois projets évalués, c'était en raison des carences des systèmes de suivi. En outre, le Secrétariat



a mis en relief l'importance que revêtait des systèmes de suivi si l'on voulait que la direction puisse prendre immédiatement les mesures correctives qui s'imposaient pendant l'exécution du projet.

### ***Evaluation du programme de pays—Guatemala (1998–2002)***

14. Tout en reconnaissant que le PAM devait continuer de fournir une assistance, le Conseil lui a instamment demandé de s'employer activement à trouver des solutions aux problèmes structurels liés à l'inégalité de la répartition des ressources, en particulier de la terre, qui affectait la sécurité alimentaire des secteurs les plus pauvres de la population. Le Secrétariat a confirmé que le bureau de pays soulèverait cette question dans le cadre de son dialogue avec le gouvernement et aussi auprès des autres institutions intéressées. Il a fait observer en outre qu'une collaboration et une coordination étroites avaient été instaurées avec le nouveau gouvernement et les autres organismes qui fournissaient une assistance. Les représentants ont pris note avec plaisir des assurances données par le représentant du Guatemala, selon lequel l'on pouvait compter sur le soutien budgétaire requis.
15. Le Conseil a souligné qu'il importait d'améliorer le ciblage et a appuyé la recommandation tendant à appliquer des méthodes d'ACV. Il a relevé en outre qu'il fallait intégrer un système de suivi et d'évaluation adéquat au programme de pays. La méthode utilisée par la mission pour évaluer le programme de pays pour le Guatemala a été jugée appropriée. Le Secrétariat a expliqué qu'il s'était fondé sur l'expérience acquise par la mission au Guatemala pour élaborer un modèle de mandat pour les futures évaluations des programmes de pays; il avait été prévu, dans le cadre du programme de travail de l'exercice biennal en cours du Bureau de l'évaluation, de passer en revue l'expérience acquise par le PAM en matière d'évaluation des programmes de pays.

## **QUESTIONS OPERATIONNELLES**

### **Schéma de stratégie de pays—Guatemala (2000/EB.2/2)**

16. Le Conseil a examiné le SSP pour le Guatemala et entériné la stratégie y figurant. Il a recommandé que le PAM, en même temps que les institutions du système des Nations Unies, utilise le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement du Guatemala afin de travailler étroitement avec le gouvernement sur la question de la répartition des terres et des droits de propriété. L'observateur du Guatemala a informé le Conseil des mesures qui ont déjà été prises à cet effet.
17. Le Conseil a noté avec satisfaction la stratégie de prévention de catastrophes qui pourrait servir d'exemple à d'autres pays. Il a également souligné qu'il importait de mettre en place un plan détaillé pour la sécurité alimentaire et un partenariat avec le FIDA et la FAO afin de cibler et d'identifier les zones d'insécurité alimentaire dans le nouveau programme de pays.
18. Le Conseil a demandé instamment que le gouvernement participe plus activement à l'affectation de ressources de contrepartie aux activités soutenues par l'aide alimentaire.

### **Schéma de stratégie de pays—Bangladesh (2000/EB.2/3)**

19. Le Conseil a appuyé le Schéma de stratégie de pays pour le Bangladesh. Certains représentants se sont inquiétés de ce qu'il était envisagé de mettre fin progressivement aux



activités de développement rural. Un représentant a noté que, lors de l'examen à mi-parcours du programme de pays, il avait été recommandé de poursuivre les activités de développement rural, qui avaient donné de bons résultats par le passé. Une mission, composée de membres du Conseil d'administration avait observé que le programme de pays existant comportait déjà un certain nombre d'éléments conformes à la politique tendant à favoriser le développement.

20. Un représentant a demandé comment la transition projetée des activités de développement rural vers un programme intégré de renforcement de la sécurité alimentaire serait mise en oeuvre et a appuyé la stratégie visant à mieux harmoniser l'ensemble du programme entier, notamment les activités vivres-contre-travail, avec la politique "Favoriser le développement" du PAM. Le Gouvernement du Bangladesh avait souligné qu'il existait une solide capacité institutionnelle en matière de développement rural et qu'il fallait l'utiliser de la manière la plus efficace possible dans le cadre du nouveau programme de pays, c'est-à-dire d'une manière pragmatique et souple et à un rythme qui évite les solutions de continuité et les lacunes institutionnelles. Le Secrétariat a confirmé que les modalités de cessation progressive des activités de développement rural seraient appliquées avec prudence et suivies de près.
21. Un représentant a demandé si les vivres destinés au programme intégré de renforcement de la sécurité alimentaire seraient acheminés par le système public de distribution alimentaire du gouvernement, et a appuyé la décision qui avait été prise d'enrichir les aliments en micronutriments afin de répondre aux besoins nutritionnels des groupes vulnérables. Le représentant du gouvernement a confirmé que le programme intégré de renforcement de la sécurité alimentaire faisait partie du programme national.
22. Quelques représentants se sont inquiétés de l'augmentation prévue de l'élément salaire en espèces des activités de développement rural. Le représentant du Bangladesh a été d'avis que les incidences budgétaires de l'augmentation proposée devraient être examinées plus avant lors de l'élaboration du futur programme de pays. Le Secrétariat a réaffirmé qu'il souhaitait équilibrer les éléments vivres et espèces et a encouragé le gouvernement, les donateurs et les partenaires de développement à apporter des contributions non alimentaires plus importantes aux activités de développement rural afin d'assurer un programme de développement optimal.
23. Un représentant a suggéré que, comme le PAM avait, par le passé, participé activement aux activités d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes, le prochain programme de pays devrait tirer pleinement parti de l'expérience acquise.
24. Répondant à une question concernant l'intérêt de cibler l'alimentation préscolaire seulement sur les écoles gérées par les ONG, le Secrétariat a expliqué qu'il s'agissait d'une première phase expérimentale. Le représentant du Bangladesh a fait savoir que son gouvernement souhaitait que les activités soient ciblées aussi sur les enfants fréquentant les écoles privées et les écoles publiques des régions où était réalisé le programme. En outre, il a informé le Conseil que le Gouvernement du Bangladesh, conformément à la politique "favoriser le développement" avait entrepris de mettre en oeuvre le programme vivres-contre-éducation pour les filles qui poursuivaient leurs études.

### **Schéma de stratégie de pays—Cameroun (2000/EB.2/4)**

25. Le Conseil a accueilli favorablement le schéma de stratégie de pays pour le Cameroun pour son ciblage sur les bénéficiaires et pour sa compatibilité avec la politique tendant à favoriser le développement, et il a autorisé le Secrétariat à entreprendre la préparation d'un



programme de pays. Quelques représentants ont demandé que le prochain document contienne des chiffres détaillés sur les bénéficiaires du programme d'alimentation scolaire et fournisse des informations précises touchant la stratégie d'application, spécialement les mesures organisationnelles adoptées pour garantir la viabilité des activités entreprises dans le cadre du programme de pays.

26. Le Conseil a souligné qu'il importait de renforcer les capacités locales en matière d'élaboration des politiques d'aide alimentaire afin de faciliter la mise en oeuvre des stratégies concernant la cessation progressive de l'assistance du PAM. L'on a souligné en outre la nécessité d'appliquer une approche participative et d'élaborer des indicateurs appropriés de développement qui puissent être utilisés pour le suivi et l'évaluation.
27. Un représentant a conseillé au Secrétariat de veiller à ce qu'il n'y ait pas de migration d'enfants des écoles non bénéficiaires vers les écoles bénéficiaires. Plusieurs représentants ont recommandé que l'on s'attache à mobiliser des ressources complémentaires additionnelles, à coordonner les activités avec celles des autres donateurs et à faire participer comme il convient des ONG sélectionnées à l'exécution des activités futures. L'on a souligné la nécessité de coordonner les activités de développement rural et celles actuellement en cours dans le pays.

#### **Programme de pays—Tchad (2001-2005) (2000/EB.2/5)**

28. Le Conseil a approuvé le programme de pays pour le Tchad (2001-2005), notant que le pays occupait un rang peu élevé au regard de l'indicateur de développement humain et souffrait d'un déficit vivrier en raison de la fréquence des catastrophes naturelles. Apportant un appui énergique au programme de pays, le Conseil s'est félicité de son orientation géographique, du ciblage sur les populations les plus pauvres et de l'accent mis sur une approche participative, ainsi que des stratégies adoptées en matière d'éducation, de développement rural, de santé et d'atténuation des effets des catastrophes.
29. Quelques représentants ont demandé que des mécanismes détaillés de suivi et d'évaluation soient élaborés et coordonnés avec les structures mises en place pour appliquer les décisions prises dans le cadre de la table ronde de Genève. Un représentant a souligné qu'il importait que les organismes de contrepartie du gouvernement appuient les activités du PAM et que le bureau de pays du PAM soit doté d'effectifs suffisants. Un autre représentant a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités tant nationales que gouvernementales, en accordant une attention spéciale aux femmes. Le Secrétariat a noté que les préoccupations du Conseil seraient prises en compte lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre des activités du programme de pays.

#### **Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Népal 5572.01 (2000/EB.2/6)**

30. Le Conseil a approuvé le projet de développement—Népal 5572.01, notant qu'il était compatible avec la politique tendant à favoriser le développement et avec les priorités du gouvernement. Il a accueilli favorablement l'accent mis sur l'assistance technique par le biais de la collaboration avec l'Agence allemande de coopération technique (GTZ), et encouragé la collaboration avec le Département du développement international (DFID) du Royaume-Uni et le FIDA. L'importance accordée par le PAM à la rentabilité économique et au partage des coûts, et l'approche novatrice de vivres-contre-portage, adoptée dans le projet, ont été notées.



31. Un représentant s'est enquis de la possibilité de mettre en place un système de suivi des activités vivres-contre-portage afin d'éviter les risques de pertes. Le Secrétariat a répondu que les porteurs seraient employés par les groupes d'utilisateurs du projet gérant eux-mêmes les approvisionnements alimentaires, ce qui réduirait les pertes au minimum.
32. Plusieurs représentants ont noté qu'il importait de prendre en compte la problématique hommes-femmes au Népal; l'un d'entre eux a estimé que l'éducation était fondamentale pour le développement durable. Le Secrétariat a confirmé que les disparités entre hommes et femmes faisaient partie des principales préoccupations du PAM, et que le bureau de pays prenait des mesures variées pour ce projet, comme indiqué dans le document, ainsi que pour le projet d'alimentation scolaire.
33. Quelques représentants se sont inquiétés de la sécurité du personnel. Le Secrétariat a indiqué qu'aucun incident n'avait été signalé, mais qu'un groupe de travail sur la sécurité avait été créé.
34. Un représentant a demandé si le cycle de trois ans prévu pour l'aide aux mêmes bénéficiaires réduirait l'assistance. Le Secrétariat a noté que le développement communautaire et la création d'activités génératrices de revenus étaient plus facilement envisageables sur une période de trois ans.

### **Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration—Pérou 6240.00 (2000/EB.2/7)**

35. Le Conseil a approuvé le projet de développement Pérou 6240.00—Promotion du développement durable dans les petits bassins versants des Andes et s'est félicité du cadre logique joint au document, qui était de nature à faciliter l'analyse et le suivi.
36. Le Conseil s'est félicité en outre de l'engagement accru manifesté par le gouvernement dont témoignait sa décision de prendre à sa charge 60 pour cent du coût des activités du projet. En outre, le Conseil s'est dit satisfait de ce que le document expose les enseignements retirés et les recommandations issues de la récente évaluation du portefeuille d'activités de développement du PAM au Pérou.
37. Le Conseil a noté que le projet était conforme aux principes directeurs énoncés dans la politique tendant à favoriser le développement et a relevé qu'il était mieux ciblé sur les trois départements les plus pauvres du pays. Il a recommandé d'appliquer les méthodes d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) pour pouvoir mieux cibler les activités sur les bénéficiaires de ces régions.

### **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Algérie 6234.00 (2000/EB.2/8)**

38. Le Conseil a approuvé l'IPSR Algérie 6234.00. Au cours des débats, plusieurs représentants se sont félicités de la stratégie que le PAM avait élaborée pour la nouvelle IPSR, constatant que cette opération constituait un mécanisme permettant d'apporter une aide alimentaire souple, coordonnée et transparente à l'ensemble de la population sahraouie des camps de réfugiés. Quelques représentants ont instamment prié le PAM de renforcer la coordination de l'aide alimentaire avec les donateurs bilatéraux et d'améliorer le suivi.
39. Plusieurs représentants ont demandé des éclaircissements sur la base utilisée pour calculer les effectifs estimatifs de la population cible et une ventilation démographique plus détaillée des bénéficiaires. Le Secrétariat a noté que le pré-enregistrement par le HCR des



réfugiés hébergés dans les camps en vue de leur rapatriation finale, dont le nombre était estimé à 130 000 personnes, était sur le point d'être achevé; la population des camps qui n'avait pas été ainsi enregistrée était chiffrée à 25 000 personnes, et son enregistrement aurait sans doute lieu au cours des prochains mois. Le chiffre prévisionnel arrêté dans l'évaluation conjointe PAM/HCR des besoins alimentaires était ainsi de 155 000 personnes.

40. Le Conseil a pris note des réserves formulées par le représentant du Maroc concernant les effectifs prévisionnels des bénéficiaires et la durée du projet. Selon lui, les données relatives aux nouveaux bénéficiaires étaient inexplicables et inacceptables. S'agissant de la durée du projet, les prévisions—24 mois—étaient très exagérées, et il a demandé au Directeur exécutif de s'assurer que le chiffre des bénéficiaires soit dûment rectifié en fonction du résultat final des activités d'enregistrement et de tout changement des circonstances, et de tenir le Conseil informé.
41. D'autres représentants ont émis des doutes sur la durée prévue de deux ans. Le Secrétariat a noté qu'un récent rapport du Secrétaire général signalait qu'il était peu probable que le référendum envisagé ait lieu avant 2002 et qu'en conséquence les réfugiés resteraient probablement dans les camps jusqu'à cette date.

#### **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Géorgie 6122.01 (2000/EB.2/9)**

42. Un groupe de représentants a relevé que le gouvernement, compte tenu des difficultés économiques qu'il continuait de traverser en dépit de certaines modestes améliorations, ne pouvait faire face à tous les besoins. A long terme, la situation humanitaire exigeait une assistance continue mettant spécialement l'accent sur le redressement. En dépit des conditions de travail dangereuses, le PAM a été encouragé à s'efforcer de rassembler des informations précises pour pouvoir établir des indicateurs de la sécurité alimentaire, améliorer le ciblage et mettre en place un mécanisme d'évaluation et d'intervention rapide fondé sur la participation.
43. Un représentant a appelé l'attention du Conseil sur le fait que le descriptif du projet contenait certaines appréciations politiques de qualité douteuse, sans rapport avec la situation humanitaire.
44. Un autre représentant a noté que l'opération devait durer deux ans, ce qu'il considérait comme un minimum si l'on voulait pouvoir obtenir des résultats durables. Il a été relevé en outre que dernièrement le niveau de l'assistance avait légèrement diminué.
45. Le Conseil a pris note avec satisfaction des efforts considérables qui avaient été faits pour cibler les bénéficiaires et mettre au point des méthodes d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité.

#### **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Inde 6220.00 (2000/EB.2/10)**

46. Un certain nombre de représentants, rappelant les conséquences sociales et matérielles catastrophiques des deux cyclones, ont exprimé leur plein appui à l'IPSR envisagée. Ils se sont félicités des trois composantes de l'IPSR (alimentation complémentaire, alimentation scolaire et activités vivres-contre-travail pour la création d'équipements) qu'ils ont



considérées comme essentielles pour appuyer les efforts de redressement entrepris par le gouvernement central et par le Gouvernement de l'Etat d'Orissa. On s'est félicité en particulier de la forte orientation en faveur des femmes et des enfants. Un représentant a exprimé sa satisfaction du choix des organismes d'exécution par le PAM, qui avait retenu les Panchayats (organes locaux de décision élus), et a demandé des informations sur la collaboration accrue avec les ONG dans le secteur de la santé. Le Secrétariat a affirmé que le bureau de pays s'efforçait d'instaurer une telle collaboration. Un autre représentant a demandé si le PAM avait reçu une demande officielle d'assistance du gouvernement central. Le Secrétariat a confirmé que cette assistance avait bien été demandée.

47. Un représentant a saisi l'occasion pour demander au Secrétariat quelles étaient les priorités du PAM parmi le nombre croissant d'IPSR qui se heurtaient à un sérieux manque de ressources au cours du présent exercice biennal. Le Secrétariat a répondu que le nombre de catastrophes naturelles, et partant d'opérations d'urgence et d'IPSR, avait fortement augmenté au cours des dernières années. Il était difficile, du point de vue du PAM, de fixer un ordre de priorité quand il s'agissait de la souffrance de bénéficiaires qui se trouvaient dans le besoin, mais il ciblait les pays qui manquaient très sérieusement de ressources financières. On a noté également que les ressources destinées aux IPSR provenaient principalement de contributions multilatérales à emploi spécifique, ce qui rendait difficile la fixation d'un ordre de priorité par le Secrétariat. Le PAM espérait donc que les donateurs se manifesteraient avec autant de générosité que par le passé afin de couvrir les besoins des projets approuvés.

#### **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Tadjikistan 6087.01 (2000/EB.2/11)**

48. Lorsqu'il a examiné l'IPSR Tadjikistan 6087.01, le Conseil a félicité le PAM de l'oeuvre humanitaire accomplie au Tadjikistan et a souligné qu'il ressortait du dernier rapport de la FAO, sur les perspectives de l'alimentation qu'une aide alimentaire restait nécessaire. Un représentant a réitéré l'importance que le Directeur exécutif attachait à la résolution par laquelle le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies avait déclaré tenir les pays hôtes responsables de la protection des agents humanitaires et a également considéré qu'il ne fallait pas être trop optimiste quant à la réalisation des objectifs de l'IPSR.

#### **Intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration—Kenya 6226.00 (2000/EB.2/12)**

49. Le Conseil a approuvé l'IPSR Kenya 6226.00. Plusieurs représentants se sont félicités du travail d'évaluation conjointe PAM/HCR des besoins alimentaires et ont manifesté leur appui à l'amélioration de la coordination des opérations de secours et de redressement en faveur des réfugiés. Ils ont souligné que cette IPSR était nécessaire car les réfugiés n'étaient pas en mesure de satisfaire eux-mêmes leurs besoins alimentaires et risquaient de ne pas pouvoir retourner dans leur pays d'origine au cours des trois prochaines années. Un groupe de représentants a indiqué qu'il fallait encourager quelques activités d'auto-assistance et apporter un appui à la recommandation formulée dans l'évaluation conjointe PAM/HCR de l'IPS Kenya 4961.04 concernant la réalisation d'une étude de faisabilité et d'activités vivres-contre-travail. Plusieurs représentants se sont félicités de l'analyse différenciée par sexe qui a été faite dans le cadre de l'IPSR.



50. En réponse à la question d'un représentant, le Secrétariat a indiqué que des renseignements sur l'état d'avancement des IPSR en cours d'exécution depuis plus de cinq ans seraient fournis au Conseil.

### **Augmentation budgétaire pour une intervention prolongée de secours et de redressement soumise à l'approbation du Conseil d'administration— Angola 6159.00 (2000/EB.2/13)**

51. Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire pour l'IPSR Angola 6159.00— Assistance aux personnes touchées par la guerre. Plusieurs représentants ont loué la qualité du document et l'oeuvre remarquable qui avait été accomplie pour secourir les populations affectées par la guerre en Angola. Le Conseil a relevé la large stratégie de ciblage qui avait été appliquée pour atteindre les personnes dans le besoin ainsi que la solide coordination interinstitutions que cela supposait. Un représentant a noté que, selon une évaluation rapide des besoins réalisée sous la direction du Bureau pour la coordination des affaires humanitaires, le manque d'intrants agricoles, notamment de terre et de semences, était l'une des principales raisons pour lesquelles les personnes déplacées dans le pays restaient tributaires de l'aide alimentaire, et il a instamment demandé au Gouvernement angolais de jouer un rôle plus énergique dans la fourniture de ces intrants de base et dans l'effort d'assistance humanitaire en général. Le même représentant a mis en relief le fait que le mauvais état des routes et des pistes d'atterrissage entravait la livraison par le PAM de l'aide alimentaire à plusieurs provinces, et il a demandé instamment au Gouvernement angolais de faire d'urgence le nécessaire pour assurer la réparation de l'infrastructure.

## **RAPPORTS DU CORPS COMMUN D'INSPECTION**

### **Rapports du Corps commun d'inspection intéressant les activités du PAM et du Conseil d'administration (2000/EB.2/18)**

52. Le Vice-Président du Conseil a présenté le rapport au nom du Bureau. Le Conseil s'est dit satisfait du dialogue constructif qui s'était instauré entre le Corps commun d'inspection (CCI) et le Secrétariat du PAM, particulièrement en ce qui concerne la suite donnée aux recommandations formulées dans les rapports du CCI. Le Conseil attendait avec intérêt la possibilité de revenir sur cette question le moment venu.
53. Le Conseil, entérinant le rapport du Bureau, a prié le Secrétariat de modifier comme suit la réponse proposée aux recommandations figurant aux paragraphes 21 iv) et 24 vi) du document WFP/EB.2/2000/8:

*Paragraphe 21, alinéa iv):*

“Réponse proposée: Approuvée avec modification. Le Secrétariat prend note de l'accent qui est mis dans le rapport sur le fait que ces principes directeurs ne peuvent être considérés que comme un cadre de référence étant donné la diversité qui caractérise le mandat et les activités de chaque programme, chacun d'eux devra arrêter ses propres principes directeurs. Le Secrétariat propose par conséquent que le Groupe de direction établisse une série de principes généraux sur les relations avec le secteur privé plutôt que des directives spécifiques.” Le Secrétariat a été encouragé à participer aux travaux du Groupe de direction.

*Paragraphe 24, alinéa vi):*



“Réponse proposée: Approuvée avec modification. Accorder une préférence aux entreprises basées dans la région ne se traduit pas nécessairement par des économies. Par conséquent, une préférence devrait être accordée aux cabinets de conseils en gestion basés dans la région ayant l'expérience et les qualifications requises, selon qu'il conviendra, dans tous les cas où cela sera possible et rentable.”

